



MIDI QUERCY ENERGIES CITOYENNES

Société coopérative d'intérêt collectif en société anonyme à capital variable
Siège social – 12 rue Marcelin Viguié 82800 NEGREPELISSE
RCS de MONTAUBAN 835.040.940

Assemblée générale ordinaire

RAPPORT DE GESTION sur l'exercice 2023-2024

1/ Introduction :

Notre premier objectif « consolidation du fonctionnement de la coopérative » est atteint sur l'exercice 2023-2024 avec le fonctionnement en année complète de notre premier parc au sol à Cloups Bergas.

Un résultat net de 4 296 € atteint sans subvention, nous permet d'accroître nos capitaux propres, et donc nos capacités d'action.

Depuis la mise en service de l'installation de Laguéprie en 2018, notre compteur global de production devrait franchir le 2ème GWh d'ici la fin d'année 2024 montrant ainsi la progression rapide de nos moyens de production.

Nous pouvons collectivement être fiers du travail accompli, et des efforts consentis.

Notre second objectif « développement significatif de la production collective et citoyenne d'énergies renouvelables » s'annonce encore difficile pour les années à venir, tant sur la recherche de nouveaux sociétaires, que sur le financement de nos installations par l'emprunt, impacté par des événements géopolitiques qui ont fait monter les taux. Cependant, nous avons de nombreux atouts à faire valoir, et notre modèle coopératif et citoyen répond pleinement aux attentes des élus locaux et des citoyens pour un développement harmonieux des énergies renouvelables sur le territoire.

Contexte politique :

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite « loi APER », constitue une réelle opportunité pour notre coopérative, mais également une certaine responsabilité.

De nombreux élus municipaux ou communautaires se sont montrés intéressés par nos valeurs et nos projets.

La création de SOELIA, nouvel outil départemental de développement des énergies renouvelables, avec des moyens conséquents, rebat les cartes pour les collectivités. Nous souhaitons collaborer et unir nos énergies, tout en continuant d'exister, notamment auprès des citoyens du territoire de Midi Quercy.

Contexte économique

Que sera le marché des énergies photovoltaïques dans les 3 ou 4 années à venir, avec le développement de l'agrivoltaïsme, le tarif SPOT de l'électricité qui devient négatif par période,... la question commence à être posée..., et ces perspectives doivent être intégrées dans nos réflexions

La place du citoyen dans ce développement :

Et la force de notre projet est de contribuer ensemble à faire progresser les énergies renouvelables au sein d'un projet collectif, durable, intégré dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire, qui permet d'associer chacun au sein d'une société à lucrativité limitée - habitants, associations, entreprises, et collectivités.

Cette action de mobilisation, d'explication, doit être reconnue.

Et l'avenir ?

Pour l'avenir à court -terme (d'ici fin 2024), trois projets en toiture viendront compléter notre parc actuel (1x100 kWc et 2x36). De nouveaux projets plus importants se présentent, avec des petites centrales au sol sur terrain anthropisé ou dégradé (2 projets de 300 kWc en développement). Nos projets nous ont amené à travailler avec la coopérative régionale Enercoop Midi Pyrénées, et à vendre l'électricité à la coopérative nationale Enercoop dans le cadre du parc de Cloups Bergas : ce modèle pourra également être reproduit à l'avenir, et nous sommes également ouverts à d'autres partenariats.

Pour l'avenir et le développement à plus long terme de la coopérative, et pour approfondir la première réflexion présentée lors de l'AG 2023 sur nos perspectives à l'horizon 2030, on continue de se poser des questions, et on prend les moyens humains et financiers de faire un point d'étapes, par une formation action avec l'aide de l'ADEFPAT. Notre première réunion du Groupe d'Appui a eu lieu le 21 juin en présence d'une vingtaine d'administrateurs et de partenaires, montrant leur attachement à notre coopérative, et évoquant les pistes de développement que nous allons devoir maintenant travailler.

Parmi toutes ces pistes, ce peut être le développement de projets d'autoconsommation collective en partenariat technique notamment, car ce sont des projets plus complexes à monter d'un point de vue technique, juridique et législatif. Mais, avec l'évolution des tarifs de l'énergie, le modèle de l'autoconsommation collective a aujourd'hui une réelle pertinence pour garantir sur le long terme un coût de l'électricité stable et compétitif, notamment pour les consommateurs ne bénéficiant pas du tarif régulé (collectivités, artisans, ...). C'est aussi la mise en œuvre du circuit court de l'énergie « du producteur au consommateur ».

Parmi les pistes, c'est aussi l'appui aux sociétaires par l'accès à des équipements simples et peu onéreux avec la SCIC Solarcoop, avec un objectif de jouer le rôle de « tiers de confiance » face à la prolifération des offres.

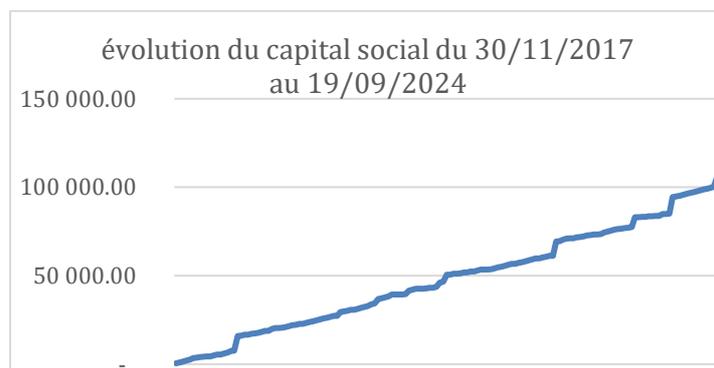
Pour conclure, :

- **nous pouvons aujourd'hui saluer l'atteinte de notre premier objectif « consolidation du fonctionnement de la coopérative »**
- **mais nous devons également engager une réflexion collective où tous les sociétaires auront un rôle crucial à jouer sur la meilleure façon d'atteindre notre second objectif « développement significatif de la production collective et citoyenne d'énergies renouvelables ».**

2/ Activité 2023-2024

A/ Le sociétariat :

Créée le 15 décembre 2017 avec 32 sociétaires, la SCIC compte 146 sociétaires au 19 septembre 2024, dont 15 collectivités, 8 partenaires et 123 citoyens



Le montant du capital social

À la clôture des comptes au 30 juin est de 100 200 € pour 144 sociétaires.

Au 19 septembre, **110 500 €** de capital social, pour **146 sociétaires** convoqués à cette AG.

La répartition par collèges des sociétaires convoqués :

Collège des producteurs :

12 collectivités 47 800 € de capital social

Collège des soutiens

123 citoyens 45 300 € de capital social

Collège des acteurs territoriaux

3 collectivités 5 000 € de capital social

8 partenaires 12 400 € de capital social

Parmi le collège soutien : Hommes	92	Femmes	47
Localisation : Tarn et Garonne	110	autres départements	36

Les Comptes Courants Associés auprès des sociétaires :

Afin de consolider la trésorerie et faciliter le financement des investissements, nous avons mis en place des comptes courants d'associés, accessibles aux sociétaires ayant au moins 500 € de Capital social, rémunérés et bloqués 5 ans.

Nous vous proposons les conditions suivantes :

Le montant du compte d'associé est limité à 4 fois le montant du capital social détenu

La durée des CCA est uniformisée à 5 ans

Le taux est fixé à 3,2% pour les souscriptions réalisées entre les AG 2023 et 2024.

Nous vous proposons de ne pas modifier ce taux pour les souscriptions de l'année 2024 – 2025.

Au 19 septembre 2024, nous avons en compte 113 712,52 € de versement initial en comptes courants de la part de 21 associés (montants initiaux hors intérêts cumulés). Deux remboursements à échéance ont été fait, suivi d'une re-souscription. 3 autres CCA sont à échéance, en période de prolongation. Les rémunérations de ces CCA s'élèvent à 3 725,39 € d'intérêts annuels sur cet exercice.

Nos partenaires utilisent aussi ce type de compte pour nous soutenir :

Energie partagée nous a versé 40 000 € de CCA en aout 2021 pour une durée de 15 ans.

Nous négocions avec l'AREC un apport en Compte courant et capital d'un montant de 40 000 € sur 7 ans.

B/ La production : En kiloWatt/heure

Evolution depuis la création de Midi Quercy Energies Citoyennes

			CUMULS
2019	58,43	Mwh	58,43
2020	94,80	Mwh	153,23
2021	175,72	Mwh	328,95
2022	355,00	Mwh	683,95
2023	561,24	Mwh	1245,19
01/01-2024 au 30-06-2024	335,37	Mwh	1580,56
TOTAL (30/06/2024)	1580,56	Mwh	

Notre compteur global a franchi notre Premier GWh le 05/08/2023 en milieu de journée.
Au 30 juin 2024, notre production totale est de **1,580 GWh**.

Production	Production 2022 - 2023	Production 2023 - 2024
Laguépie	32 987	30 583
Caylus	10 157	9 260
Lavaurette	9 438	8 983
Génébrières	12 271	11 543
La Salvetat	9 328	8 888
Auty	12 455	11 499
Bioule	131 130	119 630
Nègrepelisse Tennis	37 737	35 083
Nègrepelisse Ateliers	124 635	117 407
Cloups Bergas	16 333	335 763
TOTAUX	396 471 kWh	688 639 kWh

La production annuelle totale des 10 centrales au 30 juin est de **688 639 kWh**.
Pour l'exercice, notre production correspond à la consommation de **215 foyers**.

Consommation moyenne par ménage français hors chauffage et eau chaude d'environ 3 200 kWh/an, d'après le guide de l'ADEME « réduire sa facture d'électricité » édition 2015

Cette production est facturée à EDF Obligation d'Achat pour les toitures, et à Enercoop National pour le parc au sol de Cloups Bergas.

SITES	Mise en service	Puissance installée en kWc	Investissement
ateliers municipaux de Laguépie	18/01/2019	31.50	37 626 €
maison des associations de La Salvetat-Belmontet	21/01/2019	9.00	21 535 €
tennis couvert de Nègrepelisse	06/05/2019	35.64	41 546 €
ateliers municipaux de Lavaurette	09/07/2019	8.91	18 772 €
logement au lieu-dit La Salle de Caylus	20/09/2019	8.96	21 496 €
Ateliers de Nègrepelisse	08/06/2021	99.82	108 998 €
Salle des fêtes d'Auty	07/07/2021	8.88	14 663 €
Salle des fêtes de Génébrières	06/12/2021	8.88	14 075 €
Bergerie de Bioule	13/04/2022	99.60	85 832 €
Parc au sol de Cloups Bergas (partie MQEC)	15/06/2023	310.00	* 257 013€

**Les dépenses d'investissement de Cloups Bergas ne sont pas terminées.*

Puissance totale en service = **622,5 kWc**

C/ Les investissements en cours :

Pôle sportif de Caussade : 100 kWc en toiture

Nous sommes en cours de travaux de cette centrale en toiture, dont la mise en service devrait intervenir en fin d'année.

L'investissement prévu se monte à 113 962 €, et le tarif de vente de l'électricité à EDF OA est fixé à 12,43 c€/kWh.

Subdivision du Conseil Départemental à Caussade : 36 kWc en toiture

Installation solaire surimposée sur bac acier.

L'installation est en cours de finalisation : les modules solaires ont été posés en toiture fin août, le contrôle technique de l'installation électrique est prévu le 25/09 ; la mise en service doit être effective pour le 3^{ème} trimestre 2024.

L'investissement se monte à 44 742 € HT, et le tarif de vente de l'électricité à EDF OA est fixé à 13.82€/kWh

ateliers de Montricoux : 36kWc en toiture

Installation solaire surimposée sur plaques de fibrociment.

Chantier démarré le 19 juillet. Le 21 août, l'APAVE a contrôlé l'installation.

Un module cassé lors de la livraison devait être remplacé. Démarrage prévu courant octobre

L'investissement se monte à 39 013 € HT, et le tarif de vente de l'électricité à EDF OA est fixé à 14.41 €/kWh

D/ Autres projets :

Projets de centrales au sol étudiées avec Enercoop Midi Pyrénées :

Ces projets s'inscrivent dans la convention de partenariat que nous avons signée avec Enercoop Midi-Pyrénées pour le développement des projets, et la co-construction.

- Usine des eaux de la CC Quercy Vert Aveyron avec un projet au sol sur une partie du terrain. Les contraintes posées par le SDIS mettent un risque sur ce projet.
- Puylagarde - le projet de parc solaire photovoltaïque sur Puylagarde est issu de la volonté de la Commune de Puylagarde de valoriser un foncier dépourvu d'affectation économique ou agronomique.
- Réalville – décharge – La co-construction sur le modèle de St Antonin n'est pas possible sur ce projet ; la création d'une société de projet ouverte aux partenaires pourrait nous permettre de rester impliqué dans la réalisation de ce projet.

Projets de centrales avec autoconsommation collective :

- Nous sommes à l'écoute des collectivités qui voudraient se lancer dans une telle réalisation avec nous.

E/ Contribution au développement de l'autoconsommation individuelle:

Nous avons noué un partenariat avec la coopérative Solarcoop dont l'objectif est de stimuler les initiatives d'investissement individuel dans le domaine photovoltaïque. Pour cela, Solarcoop développe son activité autour de 2 axes :

- La vente de kits d'autoconsommation de petite taille à auto-installer,
- L'accompagnement de particuliers pour des installations de taille plus importante, en lien avec un réseau d'installateurs.

Nous avons réalisé une commande groupée de 7 kits d'autoconsommation via la coop SOLARCOOP en décembre 2022. La livraison groupée a été réalisée à Nègrepelisse ; deux nouveaux sociétaires ont rejoint la coopérative.

Nous envisageons de relancer cet automne une commande groupée de kit SOLARCOOP.

F/ La communication :

C'est un axe important pour assurer l'avenir de la coopérative, et son développement, mais cela reste une activité trop faible par manque de temps.

Au cours de l'exercice 2023-2024, voici une petite synthèse des actions réalisées :

- 10 juillet 2023 : invitation par la préfecture lors du séminaire des élus sur la loi APER
- 16 septembre 2023 : inauguration du parc photovoltaïque de Cloups Bergas avec une cinquantaine de participants

Pour l'exercice 2023-2024, 5 newsletters ont été envoyées en juillet, septembre, octobre, janvier, et avril, pour informer sociétaires et partenaires de la coopérative. Elles sont publiées via le site internet, dont les pages permettent d'informer et de prendre de nouveaux contacts.

Lors de l'exercice 2023-2024, les retombées presse ont été :

- 5 juillet 2023 : Ma Commune bouge : Un parc solaire financé par les citoyens mis en service à Saint-Antonin-Noble-Val (La Dépêche du Midi)
- 8 septembre 2023 : Une énergie citoyenne et locale en action » Le parc photovoltaïque de Cloups Bergas (Le Petit Journal)
- 28 septembre 2023 : Inauguration du parc solaire citoyen de Cloups Bergas (La Dépêche du Midi)
- 22 novembre 2023 : Quel avenir pour la SCIC Énergies citoyennes ? Retour sur l'assemblée générale (La Dépêche du Midi)

G/ L'équipe de la coopérative, et son organisation :

Conseils et comités

Le Conseil d'administration se réunit tous les trimestres (3 conseils d'administration dans ces 12 mois). Le comité de coordination fait avancer concrètement les projets, avec les membres les plus impliqués ; il se réunit une fois toutes les 6 à 8 semaines. (9 réunions dans les 12 derniers mois)

Nous avons mené également des ateliers techniques et des rencontres liées à la préparation des projets (visites, raccordement, mise en route, rencontres partenaires et fournisseurs, recherche de financement).

Assistance technique :

Depuis janvier 2020, nous sommes accompagnés par Mathias Autesserre, de la **SCOP Renouv'Lab**, avec une convention de 201 heures d'appui technique, soit environ 25 jours, que nous avons renouvelée trois fois. Il assure la visite et l'analyse des sites, le relais avec les fournisseurs techniques (installateur, bureau de contrôle, analyse et renfort de structure, désamiantage, Enedis), la maintenance des petites centrales.

Pour les projets de parc au sol de Cloups Bergas, c'est **ENERCOOP Midi Pyrénées** qui assure cette fonction d'accompagnement technique, avec Lucien Blanc, Rémy Seksek et Solène Goldberg. C'est avec la compétence de cette équipe que nous espérons développer une opération d'autoconsommation collective.

Des **responsables par secteur**, en sus de la Présidente Catherine Darrigan et de la Directrice Générale Elisabeth Honnons. Pierre Hébrard s'investit dans le suivi technique des installations.

Jean Coutancier se charge du budget et de la comptabilité. Philippe Papillon assure la communication et le suivi du parc de Cloups Bergas. Marcel Gesta s'investit sur l'étude de l'autoconsommation individuelle. Nous sommes bien sûr ouverts à la participation de tous ceux qui voudraient donner un peu de leur temps, en partageant les tâches.

L'appui du PETR : Nous avons signé une convention annuelle d'appui, nous permettant d'utiliser locaux, outils de reproduction et compétences de l'équipe. Maylis Moreau suit quelques réunions pour assurer le lien avec les collectivités qu'elle rencontre, ainsi que la formation-action avec l'ADEFPAT. Corinne Trévisan est en appui à la communication, et Philippe Darbois, toujours présents à nos côtés pour appuyer le projet.

Nous avons lié des **partenariats** avec le Syndicat Départemental d'Energies 82 (SDE82), que nous souhaitons voir renforcés avec la création de la SEM SOELIA.

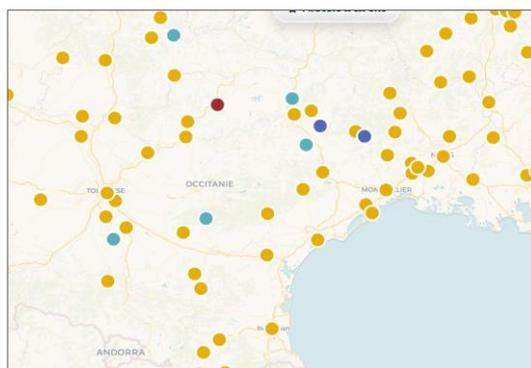
Nous avons souscrit des **adhésions réciproques** avec la SCIC ENERCIT : nous nous sommes accordés sur le respect mutuel des territoires pour le développement des installations photovoltaïques : le territoire de Midi Quercy pour nous, le reste du département pour ENERCIT.

Nous participons à **la vie du réseau** des SCIC de la Région (AG, rencontres, formation et échanges nombreux), grâce à l'animation du réseau ECLR auquel nous adhérons, et de l'association Energie Partagée.

Chiffres de l'énergie citoyenne en Occitanie

Personnes sensibilisées par les coops citoyennes en occitanie <i>(étude AREC / Rudinger sur les EnRCC en Occitanie)</i>	100 000
Montant collecté par les coopératives	7 millions d'€
Citoyen·nes actionnaires d'une coop en Occitanie	7 350
Collectivités actionnaires d'une coopérative ou d'un projet	146

Chiffres de l'énergie citoyenne en Occitanie



Coopératives citoyennes d'énergie	70
Dont labellisées Energie Partagée	51
Puissance totale installée par des coopératives	29 MWc
Puissance en développement	55 MWc
Nombre d'installations déjà raccordées	212



Source : [Energie Partagée](#)

3/ EXAMEN DES COMPTES Exercice 1^{er} juillet 2023 – 30 juin 2024

a/ Les grandes lignes de l'activité en 2023/24

Il n'y a pas eu de mise en service au cours de l'exercice. Tous les sites en exploitation ont fonctionné en année pleine. Les investissements qui ont été réalisés portent sur des développements en cours, principalement sur le pôle sportif de Caussade, la subdivision du conseil départemental de Caussade et les ateliers de Montricoux.

b/ Le résultat

Les grandes masses du résultat	2022/23	2023 / 2024
Chiffre d'affaires	47 036 €	68 005 €
Subventions	20 000 €	0
Coûts de fonctionnement des sites	7 437 €	11 549 €
Amortissements - installations	19 707 €	-28 455 €
Frais de structure	16 942 €	-10 510 €
Résultat financier	10 147 €	13 855 €
Eléments non récurrents	2 363 €	660 €
Résultat	10 442 €	4 296 €
Le résultat récurrent - (sans les subventions et les éléments non récurrents)	-7 195 €	3 636 €

La société a atteint son point d'équilibre avec une année complète de fonctionnement du site de Cloups Bergas.

- **La comparaison 2022/23 vs 2023/24**

Le chiffre d'affaires « électricité » passe de 46 774€ à 68 005€ (+21 231€ ; +45.4%), principalement en raison de l'incidence en année pleine de Cloups Bergas (+23 470€). Il a été pénalisé par des conditions météorologiques défavorables à la production, mais soutenu par une hausse du tarif de vente OA significativement supérieure aux prévisions.

L'activité sur 12 mois de Cloups Bergas explique la variation du cout de fonctionnement des sites et celle des amortissements. La réduction des frais de structure est due aux charges non récurrentes qui ont grevé l'exercice 2022/2023.

Les frais financiers enregistrent une année complète d'intérêt de l'emprunt souscrit en février 2023 pour le financement de Cloup Bergas.

c/ Le résultat analytique 2023/24

Contribution des sites à la couverture des frais de structure : chiffre d'affaires moins frais directs des sites, amortissements et frais financiers répartis

Site	<u>2022/23</u>	<u>2023/24</u>
Caylus	286	-210
Laguépie	827	669
Lavaurette	-64	42
Négrepelisse - Tennis	1 752	657
La Salvetat Belmontet	232	54
Négrepelisse - Ateliers	4 524	3078
Génébrières	625	580
Auty	717	372
Bioule	5 005	4 239
Cloups Bergas	-4 308	5 867
Total	9 595	15 348

d/ Le bilan

La structure du bilan au 30 juin 2024 est saine.

Les développements à venir sont, comme l'année passée, tributaires du renforcement des fonds propres, apport en capital et résultats bénéficiaires.

e/ Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés, faisant apparaître un **excédent de 4 295,74 €**.

Nous vous proposons d'affecter cet excédent en réserve légale pour **644,37 €** et en réserve indisponible pour **3 651,37 €**.

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres de la Scic SA à capital variable sont de **109 648 €**.

4/ Constatation du capital social

Le capital social souscrit et versé au 30 juin 2024 s'élève à 100 200 €, formé de 2004 parts de 50 € chacune, détenues par 144 sociétaires.

Lors de la préparation de cette Assemblée Générale, le conseil d'administration réuni le 19 septembre 2024 a constaté que le capital social s'élève à **110 500 €**, pour un nombre total de parts de 2210 parts sociales détenues par **146** sociétaires, qui ont été convoqués à cette Assemblée.

Depuis la dernière AG, **16 nouveaux sociétaires** ont rejoint notre coopérative, apportant **15 150 €**, pour un nombre total de **303** parts sociales.

numéro	sociétaire	date souscription
131	SINCE Marianne	04/11/2023
132	DEJEAN Jean Luc	04/11/2023
133	PICARD Robert	26/01/2024
134	RENOUVLAB	28/03/2024
135	TISON Victor	12/04/2024
136	TISON Clothilde	12/04/2024
137	COUTANCIER Amalia	19/04/2024
138	COUTANCIER Romane	19/04/2024
139	COUTANCIER Lucile	17/04/2024
140	COUTANCIER Anne	16/04/2024
141	COUTANCIER Alice	09/04/2024
142	DUCOS Hélène	12/05/2024
143	DUCOS Pierre	26/05/2024
144	DUCOS Antoine	26/05/2024
145	Mairie de CAUSSADE	17/07/2024
146	Département TARN et GARONNE	05/08/2024

Par ailleurs, **3 sociétaires** ont augmenté leurs souscriptions, apportant **11 500 €**, pour un nombre total de **230** parts sociales.

52	Mairie de MONTRICOUX
95	BEQ Jérôme
53	Mairie de ST ANTONIN

Nous vous demandons de bien vouloir agréer leur adhésion.

5/ Conventions règlementées

Les conventions de compte courant d'associés entrent dans le champ d'application des procédures de contrôles des conventions règlementées, pour tous les associés ayant la qualité d'administrateurs ou membres de la direction, ou disposant de plus de 10% des droits de vote.

Le rapport du Commissaire aux Comptes précise notre situation au regard de ces conventions.

6/ gouvernement de la structure

La liste du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2023-2024 est la suivante :

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BEDE	Joël	PAPILLON	Philippe
CALMETTES	Jacques	HEBRARD	Pierre
COUTANCIER	Jean	HONNONS	Elisabeth
DARRIGAN	Catherine	LAFON	Cécile
DEJEAN	Thierry	PERN SAVIGNAC	Fabienne
DUCOS	Catherine	PEZOUS	Bernard
CAZET DANNE	Séverine	VIREL	Delphine

Il n'y a pas de rémunération prévue pour les mandataires sociaux.

Certains membres du Conseil d'Administration sont par ailleurs élus de collectivités du territoire, ou membres d'association ou de mutuelle.

Cependant, aucun de ces administrateurs n'est impliqué dans une société pouvant entraîner un conflit d'intérêt avec la SCIC.

Les élus du Conseil d'Administration représentent les catégories 3, 4, 6 et 7.

1. « Producteurs personnes physiques
2. « Producteurs – personnes. Morales

3. « Producteurs – collectivités et leurs groupement » :
4. « Soutiens -bénéficiaires »
5. « *Salariés* »
6. « Partenaires et acteurs territoriaux »
7. « Collectivités et leurs groupements »

Les autres catégories (1, 2 et 5) ne sont pas présentes parmi les sociétaires.

7/ Renouveaulement du Conseil

Sont renouvelables à l'issue de l'AG présentant les comptes 2023-2024,

CALMETTES Jacques

COUTANCIER Jean

HEBRARD Pierre

PERN SAVIGNAC Fabienne

CAZET DANNE Séverine

PAPILLON Philippe

Jean COUTANCIER, et Séverine CAZET DANNE, au terme de leurs mandats, ne demandent pas la reconduction de celui-ci.

Les autres membres renouvelables souhaitent poursuivre leur mandat au sein de la coopérative.

Alexandra PAPADOPOULO de St Antonin, et Marcel GESTA de Nègrepelisse, nous ont fait part de leurs candidatures au Conseil d'Administration.

L'article 20.1 des statuts précise que « la coopérative est administrée par un conseil de 5 à 18 membres au plus ». Le CA se compose d'un groupe de **14 membres**.

8/ Renouveaulement du Commissaire aux Comptes

Par lettre de mission signée le 24 avril 2019, nous avons confié la mission d'audit des comptes au cabinet EAP Audit, sous la responsabilité de M Marengo, commissaire aux comptes.

Au terme des 6 exercices engagés par cette lettre de mission, nous vous proposons de ne pas renouveler ce mandat.

La nomination d'un commissaire aux comptes était obligatoire lors de la création de la SCIC, le 15 décembre 2017.

Les seuils de l'audit légal obligatoire ont été relevés par la Loi n°2019-486 du 22 mai 2019, JO du 23 mai 2019, article 20, dite Loi Pacte.

Désormais, seront tenues de désigner un commissaire aux comptes, les sociétés, quelle que soit leur forme juridique (SA, SCA, SNC, SCS, SARL, SAS), qui franchissent deux sur trois seuils définis par le Décret n°2019-514 du 24 mai 2019.

Ces seuils sont les suivants :

- total bilan > 5 M€ ;
- chiffre d'affaires > 10 M€ ;
- nombre de salariés > 50.

9/ Rapport du réviseur coopératif

Définie par les articles 25-1 à 25-5 de la loi n° 47- 1775 du 10 septembre 1947 et les décrets n° 2015-706 du 22 juin 2015 et 2015-800 du 1^{er} juillet 2015, la révision coopérative des sociétés coopératives d'intérêt collectif doit intervenir tous les cinq ans et permettre de procéder à l'examen critique et analytique de l'organisation et du fonctionnement de la société coopérative au regard des principes coopératifs.

Nous avons nommé l'an dernier le cabinet coopératif FINACOOOP, SCIC d'expertise et de conseil comptable, juridique et financière.

Voici les grandes lignes des conclusions de ce rapport, que nous tenons à votre disposition.

« Conformité aux principes de la coopération

La SCIC MIDI QUERCY ENERGIES CITOYENNES respecte les grands principes de la coopération, tant dans la forme (respect des textes légaux et réglementaires, normes statutaires, etc.) que dans le fond (volonté d'accroître le sociétariat en y associant les différentes parties prenantes, de faire participer le sociétariat afin d'y animer une véritable dynamique démocratique, de maximiser l'utilité sociale de la coopérative, etc.).

Situation économique et financière

Nous n'avons pas relevé d'anomalie de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation de la SCIC à court terme, étant entendu que le modèle socio-économique repose sur des investissements (installations d'unités de production d'énergie) et des financements (capital social, comptes courants d'associés et emprunts bancaires) importants. Les charges de la SCIC étant globalement fixes, il est nécessaire d'accroître les volumes de production pour atteindre la taille critique permettant de pérenniser le modèle et envisager un recrutement, la coopérative reposant pour le moment sur le travail d'une équipe de bénévoles. »

10/ Rapports du commissaire aux comptes
--